Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260321-01_2026-DE

République Française
Département MORBIHAN
**Commune de LIGNOL**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 21/03/2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 14 | 15 |

| Vote |
|---|
| **A la majorité** |
| Pour : 12<br>Contre : 3<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE
Le :
Et Publication ou notification du : 23/03/2026

L'an 2026, le 21 Mars à 11:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNOL s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUKANDJA Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/03/2026.

**Présents** : M. BOUKANDJA Laurent, Maire, Mmes : BELLEC Yolande, GUESNEY Sébastien, HATOUM Adélie, LE BARTZ Martine, SIMON Nicole, WILLERY Jessica, Melles : BOUËDEC Vincianne, LE YAOUANQ Carole, MM : DELCOURT Xavier, HEMONIC Vincent, LE HYARIC Patrick, PHILIPPE Adrien, PHILIPPE Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHOLEY Sylvianne à Melle LE YAOUANQ Carole

**A été nommée secrétaire** : Mme WILLERY Jessica

## 01_2026 – Election du maire

Le conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

**Considérant** que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Résultat du premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 15
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 8

a obtenu :

– Monsieur BOUKANDJA Laurent est élu avec 12 voix, douze voix.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260321-01_2026-DE

- Monsieur BOUKANDJA Laurent, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/03/2026
Le Maire
Laurent BOUKANDJA

MAIRIE DE LIGNOL (MORBIHAN)